

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le 19 OCTOBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Chirmont sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, BLIN Monique, BLIN Marie-Annick suppléante de M. DARCIS Philippe, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, GAWLIK Jérémy, BERTHE Pascal, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, MEGLINKY Philippe, NOCHEZ Didier, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel, SZYROKI Jacky

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme DOUAY Sonia, Mme BERTOUX Julia de M. JUBERT Patrick, HEYMAN Christophe de CHANTRELLE Brice, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Marie-Corinne, M. NOCHEZ Didier de M. DEMOUY Bertrand, M. LAMOTTE Dominique de M. PARENTY Vincent, M. BEAUMONT Joël de M. CARON Hubert, LECOINTE Jean-Noël de MIANNE Michel, M. MEGLINKY Philippe de Mme COULOMBEL Aurélie

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames DOUAY Sonia, COLOMBEL Aurélie, PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIHET Anne, RIQUIER Ludivine, TESTART Laëtitia

Messieurs COTTARD Yves, CHARLES Gilles, CHANTRELLE Brice, CARON Hubert, MIANNE Michel, JUBERT Patrick, DARCIS Philippe, VIOLLETTE Paul, DEMOUY Bertrand, LAVOINE Nicolas, LCONTE Yves-Robert, CARON Hubert, TEN Franck, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 37

· dont suppléé : 1

Membres représentés : 9

Votants : 46

Date de la convocation
13 octobre 2023

Secrétaire de séance :
Anne-Marie PREVOST

Objet : CONVENTION FDE-CCALN-ACTEE FRAIS DE MAITRISE D'ŒUVRE RENOVATION CHAUFFERIE GYMNASSE MOREUIL

Rapport d'Alain DOVERGNE, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-09 et L.5211-10 ;

Vu la délibération 2022-21-03 Feuillet 518 du Conseil Communautaire du 21 mars 2023, relative à la réhabilitation de la chaufferie du gymnase du collège de Moreuil et attribuant le MAPA à la société SARL SOMMETEC ROZEMUS, Considérant la réception avec réserves validée en date du 25/10/2022, Considérant que la FDE80 est lauréat du programme ACTEE2, permettant le reversement des frais de maîtrise d'œuvre dans le cadre du programme cité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Entérine la convention entre la FDE80 et la CCALN telle que présentée en annexe,
- Autorise le Président et le 1er Vice-Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 23/10/2023
Affiché le 24/10/2023

Fait et délibéré, le 19 Octobre 2023
à CHIRMONT

Le Président,
Alain DOVERGNE



Convention

entre la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme
et la Communauté de communes Avre Luce Noye

Pour les frais de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la chaufferie du gymnase de Moreuil

Entre, la FDE80, Territoire d'Énergie Somme représenté par son Président, dûment habilité aux présentes par délibération en date du 23/09/2020,

Et la Communauté de Communes Avre Luce Noye (CCALN) représentée par son Président, dûment habilité aux présentes par délibération en date du 21 mars 2022,

PREAMBULE :

Considérant que la FDE80 est lauréat du programme ACTEE2.

Vu la convention ACTEE2 signée par la FDE80 avec la FNCCR dans le cadre de ce programme.

ARTICLE 1 :

La FDE80 est coordonnateur du programme ACTEE2 sur son territoire et se charge du dossier et des relations avec la FNCCR.

ARTICLE 2 :

La FDE80 versera à la collectivité dans les meilleurs délais le montant que la FDE aura pu faire valoriser dans le programme ACTEE2 pour les frais de maîtrise d'œuvre de l'opération reprise en objet.

ARTICLE 3 :

Tout litige relève du Tribunal Administratif d'Amiens

Fait en 2 exemplaires à Boves, le 19/10/2023.

Le Président de la FDE80

Franck BEAUVARLET

Le Président de la CCALN

Alain DOVERGNE

